

Date de convocation : 27/03/2019

Date d'affichage : 27/03/2019

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 8

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIVIC, maire.

Présents : MM. Pierre LIVIC, Jean-Claude BLIN, Dominique ABEGG, Jean-Philippe DEVAUX, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gérard SAVONITTO, Elisabeth GASNIER,

Pouvoirs :

Absents excusés : Geneviève GUESDON, Philippe POUPARD, Karine CABRIMOL

Secrétaire de séance :

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

- **BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**
- **BUDGET COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**
- **BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**
- **BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**
- **QUESTIONS DIVERSES**

BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Délibération N°2019-07

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le Compte de Gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Adopté par : 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

BUDGET COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibération N°2019-08

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Marcel Fleury.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement

Dépenses	Prévu :	71 271.38
	Réalisé :	67 505.84
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	71 271.38
	Réalisé :	32 675.00
	Reste à réaliser :	0.00

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu :	455 170.92
	Réalisé :	217 622.84
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	455 170.92
	Réalisé :	190 691.47
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 34 830.84
Fonctionnement	- 26 931.37
Résultat global	- 61 762.21

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par : 7 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Délibération N°2019-09

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- Un déficit de fonctionnement de :	26 931.37
- Un excédent reporté de :	275 221.92
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	248 290.55

En section d'investissement

- Un déficit d'investissement de :	28 434.46
- Un solde des restes à réaliser de :	00.00
- Soit un besoin de financement de :	28 434.46

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

- Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	248 290.55
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	28 434.46
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	219 856.09

En section d'investissement de l'exercice 2018

- **Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit**

28 434.46

Adopté par 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération N°2019-10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Arrête et vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- En section fonctionnement : 402 505.09 Euros
- En section investissement : 106 487.46 Euros

Adopté par 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 15h30.

Vu Le Maire, Pierre LIVIC
